



Commission

chargé de l'examen du projet de loi portant approbation
d'une convention signée le 20 Mars 1883, entre la France, la
Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas,
le Portugal, le Salvador, la Serbie & la Suisse et constituant une
union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Séance du Jeudi 7 Juin 1883

La séance est ouverte à une heure

M. Barthélemy St-Hilaire est nommé Président

M. Paul de Rémonet est désigné comme secrétaire

La commission, après avoir entendu l'exposé des séances de
Paris le bureau qui s'est chargé de compléter la convention, dé-
cide qu'un représentant du gouvernement sera entendu, et la
prochaine séance est fixée au jour de Lundi ou Mardi prochain,
suivant le jour de la séance publique de lundi

La séance est levée à une heure 1/2

Le Président

Le secrétaire

Paul de Rémonet

Séance du Mercredi 12 Juin 1883

La séance est ouverte à une heure 1/2

Les représentants des Ministres des Affaires Étrangères et du
Commerce sont entendus. — M. Moqueau s'excuse de ne pouvoir assister à
la séance, M. Carqui interroge les représentants du gouvernement
sur la signification des articles 12 et 13, qui sont expliqués par
l'exposé de motifs

Sur une observation de M. le Président et de M.

de Remusat les représentants du ministère exposent que
 les nations qui ne sont point comprises dans l'union n'y sont
 point hostiles, mais ont pensé que leur législation particulière
 était une garantie suffisante et se rallieront au système
 proposé quand elles en verront le avantage,

à la séance est levée à deux heures moins $\frac{1}{4}$

Le Président

Le Secrétaire

Toul de Remusat

La séance du Jeudi 14 Juin

La séance est ouverte à une heure $\frac{1}{2}$

M. de Parieu donne lecture de son rapport qui est
 approuvé à l'unanimité

Le Président

Le Secrétaire

Toul de Remusat

